

27.09.2017

CS
POP



Postulat

Programme de lutte contre les plantes invasives

La Sorne se dessine gentiment dans son nouveau tracé naturel, conformément aux prévisions du projet Delémont marée basse.

La période des travaux, avant plantation de centaines d'arbres, a offert des terres nues à l'ensemencement naturel. Certaines plantes sont particulièrement lestes pour coloniser de nouveaux espaces. Parmi celles-ci, hélas, figurent des plantes cataloguées comme invasives, et notamment la Renouée du Japon, l'Impatiente glanduleuse et la Buddleia de David (arbre à papillons). Ces plantes non indigènes se répandent massivement aux dépens de la flore locale. Elles sont reconnues comme une cause importante de diminution de la biodiversité à l'échelle mondiale. Elles peuvent en outre s'avérer parfois allergènes et provoquer des pertes de rentabilité agricole.

L'entretien des territoires affectés par ce fléau floral coûte cher aux voiries et aux collectivités. Les interventions nécessitent du temps, du savoir-faire et de la main d'oeuvre. Elles peuvent cependant créer de l'information et du lien social en y associant la population, sagement et dûment encadrée. Des protocoles de lutte contre les invasives ont notamment été édictés dans le Canton de Vaud par le Centre pour la Conservation de la Faune et de la Nature et permettent d'envisager un encadrement optimal.

Le présent postulat demande ainsi à la municipalité de concevoir un programme de lutte contre les invasives, et d'y associer la bourgeoisie et l'agglomération. Ce programme pourrait d'une part étudier la possibilité d'associer les écoles ; d'autre part, de faire fonctionner le programme Start pour intégrer des réfugié-e-s. Les premières auraient ainsi la possibilité de diversifier les financements des camps ou voyages d'études en effectuant un travail d'utilité publique ; les seconds de s'intégrer à la population tout en profitant d'une première expérience professionnelle.

Pour CS-POP/Verts

Camille Rebetez